

COLLEGE JULES FERRY

3 Rue du Dr pierre Laflotte et de l'Ancien Hôpital, 88000 Épinal

CANDIDATURE extérieure CHAM (Classe à Horaires Aménagés Musique) 2026-2027

NOM : Sexe : **G – F (1)**

Prénoms :

Né(e) le À Dépt. :

Nationalité :

Ecole ou collège fréquenté en 2025-2026 (nom et adresse complète) :

..... CLASSE :

RESPONSABLES DE L'ELEVE :

Nom et Prénom Père-Mère-Tuteur-Autre membre⁽¹⁾ :

Nom et Prénom Père-Mère-Tuteur-Autre membre⁽¹⁾ :

Adresse personnelle :

Adresse personnelle :

N° de tél. personnel :

N° de tél. personnel :

N° de tél. portable :

N° de tél. portable :

Adresse mail :

Adresse mail :

Merci de compléter cette fiche et de la retourner au collège Jules Ferry pour **le 06 mars 2026 au plus tard**. Cet envoi devra être accompagné des documents suivants :

- ☐ les bulletins scolaires de l'élève des 1^{er} et 2^{ème} trimestre de l'année en cours
- ☐ les bulletins de l'école de musique ou du Conservatoire fréquenté par l'élève pendant l'année, ou un courrier attestant du niveau actuel du candidat.

A la réception des dossiers de candidature complets, le collège adressera un accusé de réception aux familles et transmettra les dossiers au Conservatoire qui se chargera de convoquer les candidats aux auditions qui se dérouleront

Mercredi 29 avril 2026 (après-midi) au Conservatoire (22 rue Thiers, Epinal)

Le **niveau musical requis** pour une entrée en 6^{ème} CHAM est celui de fin de 1^{er} cycle (1C4).

Les épreuves consistent en :

- Une interprétation instrumentale au choix dans le travail de l'année
- Un chant au choix dans le travail de l'année en Formation Musicale
- Un déchiffrage lu et chanté, qui pourra être également joué à l'instrument

Une commission présidée par Monsieur le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale), se tiendra le 13 mai 2026 afin d'étudier les candidatures. Cette commission statuera sur les admissions en CHAM secondaire, en fonction de l'avis émis par le Conservatoire suite aux épreuves et du dossier scolaire de l'élève.

👉 L'entrée en CHAM implique un engagement sur toute la durée de la scolarité au collège. En cas d'absence de travail, de comportement inadapté ou d'absence de motivation, les équipes de direction et pédagogiques statueront sur la poursuite en CHAM de l'élève concerné.

Date :
Signature :

⁽¹⁾ **Rayer la ou les mentions inutiles.**